

Pour approfondir sa vie intérieure et changer le monde

**LE SERVICE D'ANIMATION SPIRITUELLE
ET D'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE**

CADRE MINISTÉRIEL

Secrétariat aux affaires religieuses

Christine Cadrin-Pelletier
Secrétaire

Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires

Denise Gosselin
Directrice

Chargé de projet

Richard Leblanc
Secrétariat aux affaires religieuses

Collaboration

Yvan D'Amours
Direction de l'adaptation scolaire
et des services complémentaires

Rédaction

Richard Leblanc
Jean-René Dubois
Secrétariat aux affaires religieuses

Ministère de l'Éducation du Québec
Mars 2001

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	2
DES COLLABORATIONS	2
LES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES	2
LES DESTINATAIRES	2
LE CONTENU	3
PREMIÈRE PARTIE : LA DÉFINITION DU SERVICE	
LA PERTINENCE DU SERVICE.....	4
LA NATURE DU SERVICE.....	6
UN SERVICE SCOLAIRE NON CONFESIONNEL	6
LA VIE SPIRITUELLE ET L'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE.....	6
<i>La vie spirituelle</i>	6
<i>L'engagement communautaire</i>	7
<i>La relation entre la vie spirituelle et l'engagement communautaire</i>	7
UN SERVICE COMPLÉMENTAIRE	8
UN LABORATOIRE DE VIE	8
LE BUT ET LES OBJECTIFS DU SERVICE.....	10
L'ENRACINEMENT DANS LA RÉALITÉ DE L'ÉCOLE	11
LE LIEN AVEC LA MISSION DE L'ÉCOLE	11
LE LIEN AVEC LE PROJET ÉDUCATIF.....	12
LE LIEN AVEC LES PROGRAMMES DE SERVICES COMPLÉMENTAIRES	12
LE LIEN AVEC L'ÉQUIPE-ÉCOLE ET SES PARTENAIRES	13
<i>La direction</i>	13
<i>Les autres membres du personnel, les parents et les partenaires</i>	14
DEUXIÈME PARTIE : L'ORGANISATION DU SERVICE	
QUELQUES CONSIDÉRATIONS PÉDAGOGIQUES	15
LE RÔLE DE L'ANIMATRICE OU DE L'ANIMATEUR.....	15
LE RESPECT DES ÉLÈVES	15
UNE APPROCHE PARTICULIÈRE	16
LES TYPES D'ACTIVITÉS.....	18
<i>Les activités liées à la vie spirituelle</i>	19
<i>Les activités liées à l'engagement communautaire</i>	19
<i>La relation d'aide</i>	20
LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE	21
LA FORMATION	21
LES APTITUDES.....	21
LES CONDITIONS LIÉES À LA QUALITÉ DU SERVICE	22
LES EFFECTIFS	22
LES LOCAUX ET LE BUDGET	22
TROISIÈME PARTIE : LE SENS DES TERMES	
LE TERME « SPIRITUEL ».....	23
L'EXPRESSION « ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE ».....	25
BIBLIOGRAPHIE	28

INTRODUCTION

Les orientations gouvernementales sur la place de la religion à l'école, rendues publiques en mai 2000 par le ministre de l'Éducation du Québec¹, prévoyaient qu'un service complémentaire d'animation spirituelle et d'engagement communautaire serait mis sur pied dans les écoles primaires et secondaires, en remplacement de l'animation pastorale catholique et de l'animation religieuse protestante. On y mentionnait que ce service serait défini à l'intérieur de « cadres nationaux » et qu'il serait financé par l'État. Le présent document, par les précisions qu'il apporte sur les différents aspects du service, constitue le **cadre ministériel** servant à le définir et à l'organiser.

DES COLLABORATIONS

Pour rédiger ce cadre, le Ministère a fait appel à l'**expertise de diverses personnes** qui ont toutes, de près ou de loin, un intérêt dans le service : des directrices générales et des directeurs généraux de commission scolaire, des directrices et des directeurs d'école, des enseignantes et des enseignants, des membres des services complémentaires, dont l'animation pastorale et religieuse, des parents et des élèves. Des spécialistes des questions spirituelles et communautaires ont également participé à la réflexion. Les personnes consultées venaient du primaire ou du secondaire, des milieux rural ou urbain, de petites écoles ou de plus grandes et d'horizons spirituels divers. En outre, une revue de littérature sur les deux volets du service, à savoir son volet spirituel et son volet communautaire, a précédé l'ensemble des consultations effectuées.

Le ministère de l'Éducation remercie toutes les personnes qui, par leurs commentaires ou leurs travaux, ont rendu possible la publication du présent document.

LES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES

Rappelons que les orientations gouvernementales ont indiqué que le service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire serait **offert à tous les élèves**², sans égard à leur appartenance religieuse et qu'il ne relèverait pas d'une confession particulière. Il est vu comme un service au carrefour des courants et des influences qui marquent la vie des jeunes et met à contribution tout ce qui, à l'école ou dans le milieu, dans le respect des libertés, peut favoriser leur croissance humaine et spirituelle. Toujours selon les orientations gouvernementales, les activités du service peuvent être à caractère humanitaire, spirituel, confessionnel ou inter-confessionnel axées notamment :

- sur la quête de sens des jeunes;
- sur le développement de la conscience sociale;
- sur l'humanisation du milieu;
- sur l'engagement communautaire; et
- sur les besoins des élèves en fonction de leur appartenance religieuse propre.

Ces orientations ont servi de référence première pour la rédaction du présent cadre ministériel.

LES DESTINATAIRES

Le présent document est destiné aux personnes qui sont affectées au service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire dans les écoles primaires et secondaires, aux différents membres des équipes-école, aux gestionnaires qui, dans les commissions scolaires, exercent un rôle au regard du service ainsi qu'aux parents. Il permettra à toutes ces personnes de

¹ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Dans les écoles publiques du Québec : une réponse à la diversité des attentes morales et religieuses*. Québec, ministère de l'Éducation, 2000, 18 p (49-1319-01).

² *Ibid.*, p. 14 et 15.

mieux comprendre et de concrétiser dans leurs milieux respectifs les orientations gouvernementales qui ont été définies pour le service.

LE CONTENU

Ce cadre ministériel comprend trois parties. La première porte sur **la définition du service** d'animation spirituelle et d'engagement communautaire. On y trouve des précisions sur la pertinence du service et sa nature, une présentation de son but et de ses objectifs ainsi que des explications sur son enracinement dans l'école. La deuxième partie concerne **l'organisation du service**. Elle présente diverses considérations sur des aspects pédagogiques du service, rappelle la qualification professionnelle exigée des personnes qui y seront affectées et expose certaines conditions propices à en garantir la qualité. La troisième partie précise **le sens donné au terme** « spirituel » et à l'expression « engagement communautaire ».

Pour assurer l'harmonisation du service avec les nouvelles orientations que le Ministère entend donner à l'ensemble des services complémentaires offerts aux élèves, le contenu du présent document pourrait être partiellement revu. Le cas échéant, l'expertise qui aura été acquise dans le réseau scolaire durant la première année d'existence du service pourra être utilisée pour bonifier le contenu de ce cadre ministériel.

PREMIÈRE PARTIE : LA DÉFINITION DU SERVICE

LA PERTINENCE DU SERVICE

« Toute école propose [...] aux élèves diverses activités qui viennent compléter et enrichir leur formation : activités culturelles, sportives, scientifiques, sociales, etc. Parmi elles, il y a place pour des activités d'animation spirituelle et d'engagement communautaire³. » Ce point de vue exprimé dans les orientations gouvernementales sur la place de la religion à l'école reflète le **large consensus** qui s'est dégagé des audiences que la Commission parlementaire de l'éducation a tenues sur cette question à l'automne 1999. L'importance d'un service de ce genre a également été reconnue dans le rapport du Groupe de travail sur la place de la religion à l'école, plus tôt dans la même année⁴. Il y a donc là une **attente sociale** très significative. Pourquoi un tel consensus quant à l'opportunité de mettre en place ce service? Qu'en attend-on?

Les élèves du primaire et du secondaire ne sont pas que des élèves. Ce sont d'abord **des filles et des garçons qui vivent une période de croissance intense** sur les plans physique, affectif, intellectuel, spirituel, social et psychologique. Elles ou ils possèdent des dynamismes, présents à des degrés divers selon leur âge, comme le sens de l'émerveillement et la curiosité, la capacité d'intériorité, l'esprit de groupe ainsi que le désir de s'affirmer et de se dépasser. De manière consciente ou non, la mise en œuvre de ces dynamismes leur permet de construire progressivement leur identité personnelle et de s'insérer dans la société. Les élèves cherchent à se connaître et à connaître les autres, leurs goûts et leurs centres d'intérêt se précisent à travers de multiples activités et engagements, leur avenir les préoccupe et elles et ils tracent peu à peu leur voie dans la vie. Dans ce travail de construction de leur personne, les jeunes veulent se dire, s'exprimer, être reconnus et aimés, et ils désirent être accompagnés avec enthousiasme et dans le respect de leurs capacités et de leur rythme.

Par ailleurs, au cours de cette croissance, les jeunes **doivent affronter des difficultés importantes**. C'est le cas lorsqu'il leur faut composer avec des problèmes physiques, intellectuels, psychologiques ou sociaux parmi lesquels on trouve, par exemple, les handicaps corporels, les difficultés d'apprentissage ou les échecs scolaires, la séparation des parents, les peines d'amour et le rejet des autres. D'autres difficultés peuvent provenir de leur milieu, comme certains conflits liés à la présence de cultures différentes, la perte de points de repère moraux due à la coexistence d'une pluralité de valeurs, le mal de vivre que révèle un haut taux de suicide, l'exclusion et le chômage que créent souvent les problèmes économiques, les drames collectifs et la violence. Ces réalités sont autant de situations qui influent sur le sens et la valeur de la vie des jeunes. Tout cela représente, pour ces jeunes, des **défis de croissance** importants et, pour les personnes qui les entourent, des **défis éducatifs** considérables qui commandent une présence significative, un accueil gratuit, une écoute attentive et un soutien constant.

Les parents sont conscients des dynamismes et des difficultés de leurs enfants. Ils leur souhaitent ce qu'il y a de meilleur. Ils désirent que leurs enfants aient une bonne estime de soi, aient confiance en eux et fassent confiance aux autres. Ils tiennent à ce que leurs enfants aient le goût de vivre, se taillent une place dans la vie et soient partie prenante à la société. En somme, les parents veulent que **leurs enfants deviennent des femmes et des hommes autonomes et heureux** sur tous les plans. D'autre part, la société s'attend que les individus qui

³ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Dans les écoles publiques du Québec : une réponse à la diversité des attentes morales et religieuses*, Québec, ministère de l'Éducation, 2000, p. 14 (49-1319-01).

⁴ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Laïcité et religions, Rapport du Groupe de travail sur la place de la religion à l'école*, Québec, ministère de l'Éducation, 1999, p. 220 (49-9000).

la composent contribuent le plus et le mieux possible à son développement. Elle veut voir ses membres s'épanouir et tisser réciproquement des liens harmonieux et solidaires, participer pleinement et démocratiquement à la construction de son devenir. En somme, elle espère les voir se transformer en **des citoyennes et des citoyens accomplis et engagés**.

Les aspirations des jeunes ainsi que les attentes de leurs parents et de la société sont convergentes et complémentaires. Pour les satisfaire, **les efforts et la persévérance de chacun et de chacune** sont nécessaires. Dans la mesure où **l'école se préoccupe de la réussite réelle et complète des élèves**, elle se trouve alors devant une responsabilité et un devoir particuliers à cet égard. Cela la concerne parce que « l'éducation [...] joue un rôle déterminant dans l'épanouissement de la personne et le développement de la société québécoise⁵ ».

La mise en place d'un service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire devient ainsi, pour l'école, **un moyen privilégié de contribuer au développement global des élèves**. Ce service est spécialement intéressant en raison de sa **perspective intégratrice**, car il rejoint les élèves, comme cela a été mentionné précédemment, dans leur désir de s'accomplir sur le plan tant personnel que social.

Le service se veut **un outil pour accompagner les élèves** dans leur recherche d'identité et leur quête de sens, leur besoin de reconnaissance et d'appartenance, leur ouverture sur la différence et la pluralité, leur désir de se comprendre mutuellement, d'agir dans leur milieu et d'aider les autres. Il représente, à leurs yeux, une occasion d'**effectuer des pas** dans cet exigeant mais nécessaire chemin d'humanisation, avec ses hauts et ses bas.

⁵ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Déclaration en faveur de la valorisation de l'éducation et de la réussite (engagement conjoint des principaux partenaires de l'éducation)*, Québec, ministère de l'Éducation, 18 septembre 2000.

LA NATURE DU SERVICE

Le service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire est un service complémentaire, qui constitue une sorte de laboratoire de vie permettant aux élèves, par la pratique et la réflexion, de développer leur vie spirituelle et leur engagement dans la société.

UN SERVICE SCOLAIRE NON CONFESSIENNEL

Le service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire est un **service scolaire**, c'est-à-dire qu'il est **offert aux élèves en tenant compte de tout ce qui caractérise l'école**, qu'il s'agisse de sa mission, de ses manières de faire, de ses forces ou de ses limites.

L'école dans laquelle évolue ce service est :

- commune, puisqu'elle est au service de tous les élèves du territoire;
- inclusive, parce qu'elle rassemble les élèves quels que soient leurs talents, leurs limites, leurs origines sociales, culturelles et religieuses, etc.;
- démocratique, car elle éduque aux valeurs civiques comme le respect des droits et libertés et la participation aux décisions de la société;
- ouverte, puisqu'elle donne accès au monde des connaissances et à une large culture enracinée dans la communauté qu'elle sert, dans toute sa diversité sociale, culturelle, religieuse, etc.

Comme bon nombre de services offerts à l'école, le service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire porte sur des réalités qui concernent d'autres institutions, qu'elles soient familiales, politiques, communautaires ou religieuses, **sans toutefois leur suppléer**. En fait, le service agit en aval ou en amont de ce qu'elles accomplissent, en offrant aux élèves des activités qui les préparent à **s'insérer activement dans la vie et dans la société** comme femme ou homme, citoyenne ou citoyen.

Le service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire est **non confessionnel**. Cela signifie :

- 1) que le service n'est pas **prévu pour accomplir la mission propre des Églises ou des groupes religieux**, ou encore pour servir leurs intérêts;
- 2) **que les personnes à qui le service est confié**, quelles que soient leurs croyances, **n'agissent pas au nom de ces Églises ou groupes**. Entre autres choses, il ne leur appartient pas de promouvoir les perspectives et les rites propres à une Église ou à un groupe religieux.

LA VIE SPIRITUELLE ET L'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

Pour bien comprendre la nature du service, il convient de définir ce que l'on entend par « vie spirituelle » et « engagement communautaire » et d'expliquer les liens qui existent entre ces deux réalités.

La vie spirituelle

La vie spirituelle est souvent associée à des termes comme « intériorité », « croyance », « religion », « philosophie de vie », « transcendance », « Dieu », etc. Elle se traduit par une quête, un questionnement, des attitudes et des gestes fort variés qui **portent toujours sur les grandes questions de la vie**, à savoir son origine, sa valeur, son utilité et sa finalité. Cette

réalité est comprise et vécue différemment selon les personnes, les lieux et les époques, mais les points de vue convergent généralement vers l'idée suivante :

la vie spirituelle est une **démarche individuelle située dans une collectivité**, qui s'enracine dans les questions fondamentales du **sens de la vie** et qui tend vers la construction d'une **vision de l'existence cohérente et mobilisatrice, en constante évolution**.

L'engagement communautaire

Dans l'esprit populaire, l'engagement communautaire signifie globalement « améliorer le monde dans lequel on vit » ou encore « faire quelque chose pour les autres ». Cette façon de voir est simple et juste, mais elle ne suffit pas à tracer tous les contours d'une telle réalité. Une réflexion plus approfondie permet de définir ainsi cette expression :

une **contribution de l'individu à la vie collective** fondée sur la **reconnaissance de la valeur et de la dignité des personnes** et orientée vers la construction d'une **société plus harmonieuse et plus solidaire**.

Dans la troisième partie du présent document, intitulée « Le sens des termes », chaque élément des définitions présentées ici sera explicité.

La relation entre la vie spirituelle et l'engagement communautaire

La vie spirituelle et l'engagement communautaire sont **des réalités distinctes mais inter-reliées**. Il ne saurait en être autrement, puisque l'être humain est un tout.

Dans sa démarche spirituelle, l'individu fait tôt le constat de partager la même condition humaine que les autres. Ses efforts pour comprendre et orienter sa vie lui font réaliser qu'il est à la fois indépendant et interdépendant et que la vie est souvent exigeante. Il peut alors en venir à **se sentir responsable, avec les autres, du mieux-être et du devenir de ses semblables et de la société**. Cette ouverture sur les autres peut s'accroître au point que l'engagement avec autrui et pour autrui devient une nécessité. Ainsi, il arrive que pour plusieurs la vie spirituelle ouvre « à une transcendance de la personnalité qui [...] conduit à traiter tous les êtres avec la même compassion et la même bonne volonté⁶ ». Tous les grands textes religieux et philosophiques, et aujourd'hui l'Unesco, font d'ailleurs de l'amour des autres une « règle d'or » : **faire aux autres ce que l'on veut que les autres fassent pour soi**. L'Unesco voit même les choix spirituels des individus comme l'une des sources d'inspiration dans la formulation d'une éthique universelle⁷.

L'engagement communautaire, pour sa part, nourrit fréquemment chez l'individu l'estime de soi, le sentiment d'appartenance, la conviction que ses actions peuvent porter leurs fruits. Il y a là des effets positifs importants qui rejaillissent sur sa vie spirituelle, dans la mesure où celle-ci contribue à **façonner l'identité personnelle et l'enracinement dans la société et l'existence**.

Par ailleurs, l'engagement communautaire place souvent l'individu devant des difficultés et des malheurs de toutes sortes : solitude, détresse psychologique, décrochage scolaire, séparation des parents, chômage, pauvreté, suicide, errance, exploitation des peuples, désastres naturels ou écologiques, etc. Ce contact avec les réalités difficiles de la vie fait surgir des questions fondamentales : pourquoi tout cela? Vers où cela mène-t-il? Y a-t-il un avenir meilleur? La vie

⁶ Aldous HUXLEY. *La philosophie éternelle*, Seuil, Tours, 1977, p. 61 (Collection Points, série Sagesses).

⁷ UNESCO. COMMISSION MONDIALE SUR LA CULTURE ET LE DÉVELOPPEMENT. *Notre diversité créatrice*, [En ligne], novembre 1995, [http://www.unesco.org/culture/development/wccd/chapters/html_fr/chapter1.htm].

vaut-elle la peine d'être vécue? Si Dieu existe, que fait-Il? L'individu doit alors **revoir ses croyances, sa religion ou sa philosophie**. Ainsi, le voilà de nouveau plongé au cœur de sa vie spirituelle.

La vision de l'existence qu'élabore un individu motive et oriente sa contribution à la vie sociale. Inversement, son engagement dans la société nourrit et transforme sa vie spirituelle. Les deux réalités peuvent donc se révéler à la fois source et aboutissement l'une par rapport à l'autre.

UN SERVICE COMPLÉMENTAIRE

Le service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire fait partie des **services complémentaires**. Il participe dès lors, selon ses particularités propres, au but de ces services qui est de favoriser la progression des élèves dans leurs différents apprentissages. Il est à la fois un complément à l'enseignement que reçoivent les élèves et une réponse à leur besoin de formation globale. C'est en fait un **droit accordé aux élèves** de l'éducation préscolaire, du primaire et du secondaire par la Loi sur l'instruction publique. La commission scolaire doit s'assurer que l'école l'offre⁸.

Dans le présent document, certains aspects qui concernent l'ensemble des services complémentaires ne sont pas abordés ou, lorsque cela est nécessaire, le sont brièvement. Pour obtenir plus de détails sur ces aspects, on pourra consulter le *Cadre de référence des services éducatifs complémentaires* qui s'intitule « Oser le changement⁹ ».

UN LABORATOIRE DE VIE

Le service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire peut être comparé à un laboratoire, c'est-à-dire un lieu où se prépare, s'élabore quelque chose. Au sein de l'école, c'est un espace de recherche et d'expérimentation grâce auquel les **chercheuses et les chercheurs** que sont les élèves peuvent se questionner, formuler des hypothèses et effectuer des expériences sur tout ce qui concerne le sens de la vie et l'engagement communautaire. Le service est, dans leur cas, un **lieu d'élaboration de sens et de solidarité**. C'est un lieu de **découverte**, de création, d'apprentissage de la **prise de parole** et de la **pensée critique** où **l'agir occupe la première place**. Il permet aux élèves d'**interpréter** leur histoire personnelle et de l'enraciner dans celle de la collectivité.

Le laboratoire, auquel peuvent contribuer divers membres de l'équipe-école, est sous la supervision d'**un ou d'une responsable**. Cette personne, c'est-à-dire l'animatrice ou l'animateur du service, exerce un triple rôle auprès des élèves : **faire vivre, faire approfondir et soutenir**. Comme cela sera expliqué plus loin, son rôle est d'abord un rôle d'accompagnement.

Les élèves, tout au long de leur recherche et de leur expérimentation, partagent mutuellement et avec la personne responsable du service leurs questions, leurs trouvailles, leurs succès, leurs échecs, leurs manières de faire, de vivre et d'être. Le laboratoire devient donc un lieu de **dialogue** entre personnes de diverses origines et ayant des points de vue variés. C'est un lieu d'**entraide** où les élèves s'enrichissent de l'expérience des autres et mettent leur propre recherche au profit de celle des autres. D'autant plus que l'objet et le sujet du travail en laboratoire sont, d'une certaine façon, les élèves mêmes.

⁸ QUÉBEC. Loi sur l'instruction publique : LRQ, chapitre C.I-13.3., à jour au 16 juin 2000, [Québec], Éditeur officiel du Québec, c2000, chapitre 1, art. 6 et chapitre 5, art. 226. (l'article 6 donne à l'élève le droit au service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire, tandis que l'article 226 oblige la commission scolaire à s'assurer que l'école l'offre.

⁹ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Oser le changement : cadre de référence des services éducatifs complémentaires*. Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires, Québec, ministère de l'Éducation, titre provisoire, document à paraître.

La recherche et l'expérimentation donnent des résultats. Ceux-ci confirment ou infirment les intuitions, les attentes. Ils débouchent parfois sur de l'inattendu. En fait, les résultats ne sont pas prédéterminés. Ils se révèlent tantôt satisfaisants et motivants, tantôt décevants et démotivants.

Les résultats se manifestent parfois ainsi chez les élèves : meilleure connaissance de soi et estime personnelle, meilleure compréhension du sens de leur vie et de la vie, identité plus solide, intérêt à poursuivre leur démarche spirituelle et désir d'améliorer leur milieu et la société. De tels résultats sont sources de motivation et de satisfaction pour les élèves.

Les résultats peuvent aussi se manifester chez les élèves d'une autre manière : doutes et incertitudes, baisse de l'estime personnelle et de la confiance personnelle et à l'égard des autres, difficulté à trouver un sens à leur vie et perte de motivation quant à leur engagement. De tels résultats risquent d'apporter déception et démotivation. Dans ce cas, le travail de l'animatrice ou de l'animateur devient particulièrement important pour aider les élèves à comprendre ce qui leur arrive et les aider à maintenir leur goût de persister et de progresser.

Quelle que soit la nature des résultats, ceux-ci doivent être vus comme un tremplin permettant aux élèves de relancer leur recherche et leur expérimentation. En laboratoire, le processus est plus important que les résultats. L'efficacité de la recherche et de l'expérimentation se mesure d'abord à **la persévérance et à l'effort** des élèves à poursuivre leur démarche pour une vie spirituelle autonome et responsable et leur engagement pour l'édification d'une société harmonieuse et solidaire.

Le parallèle fait entre le service et le laboratoire est, on l'aura compris, une analogie. Ce rapprochement comporte donc des forces et des limites. Il appartient dans les faits à chaque animatrice ou animateur d'apporter les enrichissements et les nuances nécessaires.

Par ailleurs, un fait est sûr : chaque activité prise isolément ne constitue pas à elle seule le laboratoire, mais elle en représente plutôt une étape ou une facette. Le laboratoire de vie, c'est autant le milieu que réussit à créer ou à susciter l'animatrice ou l'animateur que l'ensemble des activités collectives et individuelles effectuées avec ou pour les élèves. C'est également l'investissement personnel qu'y mettent les élèves et l'animatrice ou l'animateur.

LE BUT ET LES OBJECTIFS DU SERVICE

Tout en étant partie intégrante des programmes de services complémentaires, le service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire possède un but qui lui est propre, soit :

- favoriser, chez les élèves, le **développement d'une vie spirituelle autonome et responsable** et leur contribution à l'**édification d'une société harmonieuse et solidaire**.

Les objectifs que le service propose aux élèves sont les suivants :

- vivre des situations de réflexion et d'expérimentation qui les aideront à faire librement des progrès dans leur vie spirituelle;
- s'engager dans des projets personnels et collectifs susceptibles d'améliorer leur milieu et la société;
- construire des liens entre leur vie spirituelle et leur engagement communautaire en vue d'une plus grande cohérence personnelle et sociale.

L'ENRACINEMENT DANS LA RÉALITÉ DE L'ÉCOLE

Le service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire s'enracine dans l'école par de multiples liens qu'il importe de préciser brièvement.

LE LIEN AVEC LA MISSION DE L'ÉCOLE

La mission de l'école est d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves en vue de leur réussite éducative.

Le service peut contribuer aux premier et troisième axes de cette mission, soit instruire et qualifier les élèves, mais ce n'est pas là qu'il trouve son enracinement premier. La contribution du service porte davantage sur la **socialisation des élèves**, car socialiser, c'est contribuer à l'apprentissage du vivre-ensemble et au développement d'un sentiment d'appartenance à la collectivité, c'est prêter attention au sens que les jeunes donnent à la vie, sur le plan personnel et social, c'est promouvoir les valeurs qui fondent la démocratie, c'est préparer les jeunes à devenir des citoyens responsables, c'est chercher à prévenir les risques d'exclusion¹⁰. Cet axe de la mission de l'école est celui qui correspond le mieux aux objectifs du service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire.

Par ailleurs, c'est par le *Programme de formation de l'école québécoise* que s'actualise l'ensemble de la mission de l'école à travers le développement de compétences disciplinaires et transversales et en se référant à des domaines d'expérience de vie.

Comme les autres services, le service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire peut développer chez les élèves, au fil des différentes activités proposées, l'ensemble des compétences transversales mais, plus particulièrement, celles d'ordre personnel et social parce qu'elles « contribuent à la construction et à l'affirmation de l'individualité. Elles prédisposent à un savoir-vivre ensemble dans un environnement social de plus en plus large, diversifié et complexe et favorisent l'épanouissement de l'élève comme être sexué¹¹ ».

La contribution du service à la maîtrise des diverses compétences disciplinaires et transversales **se fait principalement à travers les domaines d'expériences de vie**. C'est là qu'il trouve **son ancrage privilégié**. Plus particulièrement, il peut s'insérer dans trois de ceux-ci : **vision du monde, vivre-ensemble et citoyenneté** de même que **développement sociorelationnel**. Ces domaines sont le **terrain d'action privilégié** par le service. Les élèves qui s'engagent dans les activités du service peuvent y trouver une occasion supplémentaire d'intégrer et de transférer leurs différents apprentissages.

Le *Programme de formation de l'école québécoise* précise le développement souhaité chez les élèves dans chacun de ces domaines d'expérience de vie. Il peut être utile d'en rappeler ici les grandes lignes.

La **vision du monde** : « l'élève construira progressivement une vision du monde dynamique donnant un sens à sa vie¹² » en développant « sa vie intérieure, c'est-à-dire [...] sa capacité de réfléchir aux faits et aux événements qui meublent son quotidien¹³ ». Cette vision du monde aura « besoin d'être confrontée pour évoluer, croître en cohérence et donner sens à toute expérience¹⁴ ».

¹⁰ Phrase inspirée de : GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Programme de formation de l'école québécoise*, Québec, ministère de l'Éducation, 2000, p. 3 (13-0003-01).

¹¹ *Ibid.*, p. 34.

¹² *Ibid.*, p. 49.

¹³ *Ibid.*, p. 50.

¹⁴ *Ibid.*, p. 50.

Le **vivre-ensemble** et la **citoyenneté** : « l'élève participera à la vie démocratique en jouant un rôle actif au sein de l'école et de la société, dans un esprit d'ouverture sur le monde et de respect de la diversité et de la différence¹⁵. »

Le **développement sociorelationnel** : « l'élève participera activement à ses apprentissages avec les autres membres de sa communauté¹⁶. » Au cœur de ces interrelations, « la perception réciproque d'être accepté fait naître chez lui un sentiment d'appartenance à son groupe-classe [...] qui consolide les bases affectives de sa participation active à une communauté d'apprentissage. Il est fier de mettre à profit ses forces et ses talents pour participer au travail collectif et assume les responsabilités liées à l'acquisition des différents savoirs¹⁷ ».

LE LIEN AVEC LE PROJET ÉDUCATIF

Le projet éducatif, sous la responsabilité du conseil d'établissement, est constitué des objectifs à atteindre et des valeurs choisies dans une école par l'ensemble des agentes et des agents d'éducation, qui en font la promotion. L'animatrice ou l'animateur du service, de concert avec les autres membres de l'équipe-école, doit **collaborer à son élaboration**, en partager la **mise en œuvre** et s'en inspirer dans sa **planification**.

De plus, en vertu de l'article 36 de la Loi sur l'instruction publique, « l'école doit, notamment, faciliter le cheminement spirituel de l'élève afin de favoriser son épanouissement ». L'animatrice ou l'animateur du service, de par la nature de son travail, doit **collaborer avec l'ensemble des partenaires de l'école** à cet aspect de la « mission » de l'école et aider à son accomplissement.

LE LIEN AVEC LES PROGRAMMES DE SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Selon le *Programme de formation de l'école québécoise*, tous les agents et agentes d'éducation du milieu scolaire doivent se soucier de la réussite éducative des élèves. C'est dans cette perspective que les services complémentaires prévus dans le Régime pédagogique¹⁸ s'insèrent dans différents programmes pour favoriser la concertation et la collaboration de toute l'équipe-école. Cette approche convergente s'applique évidemment au service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire.

Voici des exemples qui montrent comment peut s'articuler le service autour des quatre types de programmes que la commission scolaire doit élaborer¹⁹, soit :

- 1) un programme de soutien qui vise à assurer à l'élève des conditions propices d'apprentissage :

L'animatrice ou l'animateur du service contribue à ce programme par un travail **d'information et de partage d'expertise** avec les différents membres de l'équipe-école. Notamment, il lui faut faire valoir auprès de cette équipe comment le développement de la vie spirituelle et de l'engagement communautaire peut favoriser les apprentissages des élèves et montrer un esprit ouvert à l'expérience et aux connaissances de cette équipe sur ces sujets. L'animatrice ou l'animateur collabore avec les enseignantes et les enseignants pour que les élèves, dans leurs apprentissages disciplinaires, mettent à profit les acquis dans le développement de leur vie spirituelle et

¹⁵ *Ibid.*, p. 49.

¹⁶ *Ibid.*, p. 49.

¹⁷ *Ibid.*, p. 58.

¹⁸ QUÉBEC. « Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire », *Gazette officielle du Québec*. Décret 651-2000, 14 juin 2000, art. 4 et 5.

¹⁹ L'obligation faite à la commission scolaire d'élaborer de tels programmes existe en vertu de l'article 224 de la Loi sur l'instruction publique.

communautaire. Dans cette perspective, des formes de collaboration spéciales peuvent avoir lieu avec certaines disciplines comme l'enseignement religieux et moral ou encore l'enseignement de l'histoire et des sciences;

2) un programme de vie scolaire qui vise le développement de l'autonomie et du sens des responsabilités de l'élève, de sa dimension morale et spirituelle, de ses relations interpersonnelles et communautaires, ainsi que de son sentiment d'appartenance à l'école et à la société :

C'est dans ce programme que le service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire trouve son enracinement premier. L'animatrice ou l'animateur du service y contribue en coopérant avec les autres membres de l'équipe-école pour offrir aux élèves des activités leur permettant de prendre progressivement en charge leur cheminement individuel et social. Celles-ci et ceux-ci sont appelés à chercher des réponses personnelles aux questions fondamentales qui les préoccupent et à trouver des solutions aux défis et aux difficultés qu'impose la vie. Elles et ils développent une capacité de comprendre et d'unifier leur vie. Par ces activités, les élèves développent également une préoccupation pour la qualité des relations avec les autres, à commencer par les gens de leur école et leur famille. Ces activités leur permettent de constater que les humains sont interdépendants et que, par leurs actions au service des autres, il leur est possible de contribuer au mieux-vivre et au mieux-être de leur milieu et de la société. En s'investissant ainsi, les élèves développent une vie spirituelle autonome et responsable et construisent une société de plus en plus harmonieuse et solidaire;

3) un programme d'aide à l'élève qui vise à l'accompagner dans son cheminement scolaire et dans son orientation scolaire et professionnelle ainsi que dans la recherche de solutions aux difficultés qu'il rencontre :

L'animatrice ou l'animateur du service contribue à ce programme en offrant des activités d'accompagnement individuel ou de groupe pour aider les élèves à approfondir des questions particulières qui les préoccupent ou les aider à résoudre leurs difficultés sur le plan de la vie spirituelle et de l'engagement communautaire;

4) un programme de promotion et de prévention qui vise à donner à l'élève un environnement favorable au développement de saines habitudes de vie et de compétences qui influencent de manière positive sa santé et son bien-être

L'animatrice ou l'animateur du service contribue à ce programme, notamment en coopérant avec les autres membres de l'équipe-école à l'organisation et à la tenue d'activités communes (ex. : Semaine de la non-violence, formation de pairs aidants, camp sur la prévention du suicide) qui favoriseront, chez les élèves, une meilleure connaissance de ce qu'ils sont et de ce qu'ils veulent être et en leur donnant l'occasion d'améliorer leur milieu et la société.

LE LIEN AVEC L'ÉQUIPE-ÉCOLE ET SES PARTENAIRES

La direction

L'animatrice ou l'animateur du service doit établir des **liens privilégiés avec la direction de l'école**. Ces liens consistent à l'informer et à la conseiller sur les besoins et la réalité des élèves par rapport à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire. Cela signifie également qu'il importe de solliciter son point de vue sur différents aspects du service ou de la vie de l'école.

Les autres membres du personnel, les parents et les partenaires

L'animation spirituelle et l'engagement communautaire s'enracinent dans un milieu de vie précis qui constitue le milieu personnel et social quotidien des élèves. Il est important que l'animatrice ou l'animateur travaille de concert **avec les principaux acteurs** de ce milieu **scolaire et communautaire** : le personnel **enseignant**, les **autres catégories de personnel**, les **parents** et les différents **organismes** ou **groupes** présents sur le territoire servi par l'école (mouvements sociaux, maisons de jeunes, centres locaux de services communautaires (C.L.S.C.), organismes communautaires, gens de différentes confessions, etc.).

Ces liens forment des **réseaux d'information mutuelle et de dialogue**. Ils permettent à tous les partenaires d'apprendre à se connaître, d'établir un lien de confiance et de **travailler ensemble** à des projets définis à partir de priorités communes pour faire acquérir aux élèves des compétences spirituelles et communautaires et leur permettre de les développer.

Enfin, ces réseaux peuvent constituer des relais qui permettent aux élèves qui le désirent de poursuivre le développement de leur vie spirituelle et de leur engagement communautaire.

DEUXIÈME PARTIE : L'ORGANISATION DU SERVICE

QUELQUES CONSIDÉRATIONS PÉDAGOGIQUES

LE RÔLE DE L'ANIMATRICE OU DE L'ANIMATEUR

L'animatrice ou l'animateur du service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire se trouve « aux carrefours des courants et des influences qui marquent la vie des jeunes²⁰ » et il lui faut coller à **la réalité de ces jeunes**, c'est-à-dire à leurs expériences, à ce qui les fait vivre ou les perturbe sur les plans personnel et social.

Son rôle est d'aider les élèves à effectuer le plus et le mieux possible des progrès dans leur vie spirituelle et leur engagement communautaire. La formation et les aptitudes professionnelles que l'on attend de sa part sur ces questions doivent lui permettre de guider les élèves. Essentiellement, son rôle sera un rôle d'**accompagnatrice** ou d'**accompagnateur**.

Accompagner les élèves, c'est :

- **mettre en place des conditions et offrir des activités** qui facilitent leur recherche et leur expérimentation de la vie spirituelle et de l'engagement communautaire;
- **avoir confiance en ces élèves, leur donner confiance** et être à l'écoute de ce qu'ils sont et de ce qu'ils vivent. C'est être présent à leur questionnement, et ce, de manière respectueuse;
- **croire que chaque élève est le premier moteur de son cheminement** et avoir la conviction qu'il y a, en lui ou en elle, ainsi que dans son réseau social, tout le potentiel pour développer une vie spirituelle autonome et responsable et pour contribuer à l'édification d'une société plus harmonieuse et solidaire;
- considérer que le cheminement avec les élèves peut être source de croissance pour soi-même. C'est accepter de partager avec eux sa propre vision du monde et ses propres sources de motivation à agir dans la société. Bref, c'est accepter de **cheminer ensemble** sur la route de l'humanité, mais à partir d'expériences différentes.

LE RESPECT DES ÉLÈVES

L'attitude professionnelle que l'animatrice ou l'animateur doit manifester constamment est sans doute le **respect des élèves**.

Respecter les élèves, c'est :

- **utiliser des formes de pédagogie adaptées** à leur stade de développement et à leur rythme de cheminement;
- **tenir compte de leur bagage de connaissances et d'expériences** au regard de la vie spirituelle et de l'engagement communautaire et qui leur vient de leurs racines familiales et de leur milieu culturel;

²⁰ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Dans les écoles publiques du Québec : une réponse à la diversité des attentes morales et religieuses*, Québec, ministère de l'Éducation, 2000, p. 15 (49-1319-01).

- **reconnaître leur droit à la liberté de conscience et de religion** en évitant de leur imposer des façons de penser, d'agir ou de vivre la vie spirituelle et l'engagement communautaire;
- **manifester de la cohérence** entre sa parole et son agir.

Dans le cas des élèves du primaire, surtout les plus jeunes, l'animatrice ou l'animateur doit éviter de les mettre en situation de déracinement par rapport à leur héritage familial et culturel, c'est-à-dire de les placer en opposition avec les convictions, les valeurs et les croyances reçues. L'ouverture sur la différence, notamment en matière de spiritualité, est possible et nécessaire chez ces élèves, mais elle doit être effectuée **avec doigté et de manière progressive**.

UNE APPROCHE PARTICULIÈRE

Le service a été comparé à un laboratoire pour mettre en évidence le fait que les apprentissages que l'on y propose sont **centrés sur l'action**. L'approche présentée ici, qui traduit cette intention, peut inspirer l'animatrice ou l'animateur. Elle comporte trois phases : **agir, relire et réinvestir**. Le rôle de l'animatrice ou de l'animateur et celui des élèves prendront des couleurs différentes selon chaque phase.

La phase de l'« Agir »

Cette phase consiste à **vivre concrètement différentes facettes** de la vie spirituelle et de l'engagement communautaire, à travers des actions et des réflexions diverses, adaptées à la réalité des élèves et de l'école.

Le rôle de l'animatrice ou de l'animateur est d'organiser un environnement et des activités propices à l'agir. Son souci premier est de **faire vivre**, d'éveiller, de susciter, de sensibiliser. Il ou elle doit s'assurer que les élèves sont préparés adéquatement à l'action et en comprennent bien les raisons et les modalités.

Les élèves, dans les activités qui leur sont proposées, observent, font des prises de conscience, explorent, découvrent et essaient. Les élèves sont en situation d'**expérimenter** différentes facettes de la vie spirituelle et de l'engagement communautaire.

La phase du « Relire »

Cette phase consiste à **faire un retour sur ce qui a été vécu** au sujet de la vie spirituelle et de l'engagement communautaire.

L'animatrice ou l'animateur donne aux élèves des occasions de réfléchir, de se questionner et de se remettre en question. Son souci premier est de les **aider à approfondir** leurs raisons de vivre et de s'engager. Elle ou il amène les élèves à s'interroger sur leur vision du monde et sur leurs motifs d'engagement auprès des autres et les valorise ou les confirme dans leur démarche.

Les élèves prennent le temps de s'arrêter pour examiner et mieux comprendre leur cheminement dans l'univers de la vie spirituelle et communautaire. Elles et ils se donnent des moments pour analyser leur agir, en vue d'en circonscrire la valeur et les répercussions. C'est l'occasion de faire preuve de discernement, de se situer et de **faire le point** sur leurs actions ou leurs expériences et sur les motifs qui les animent.

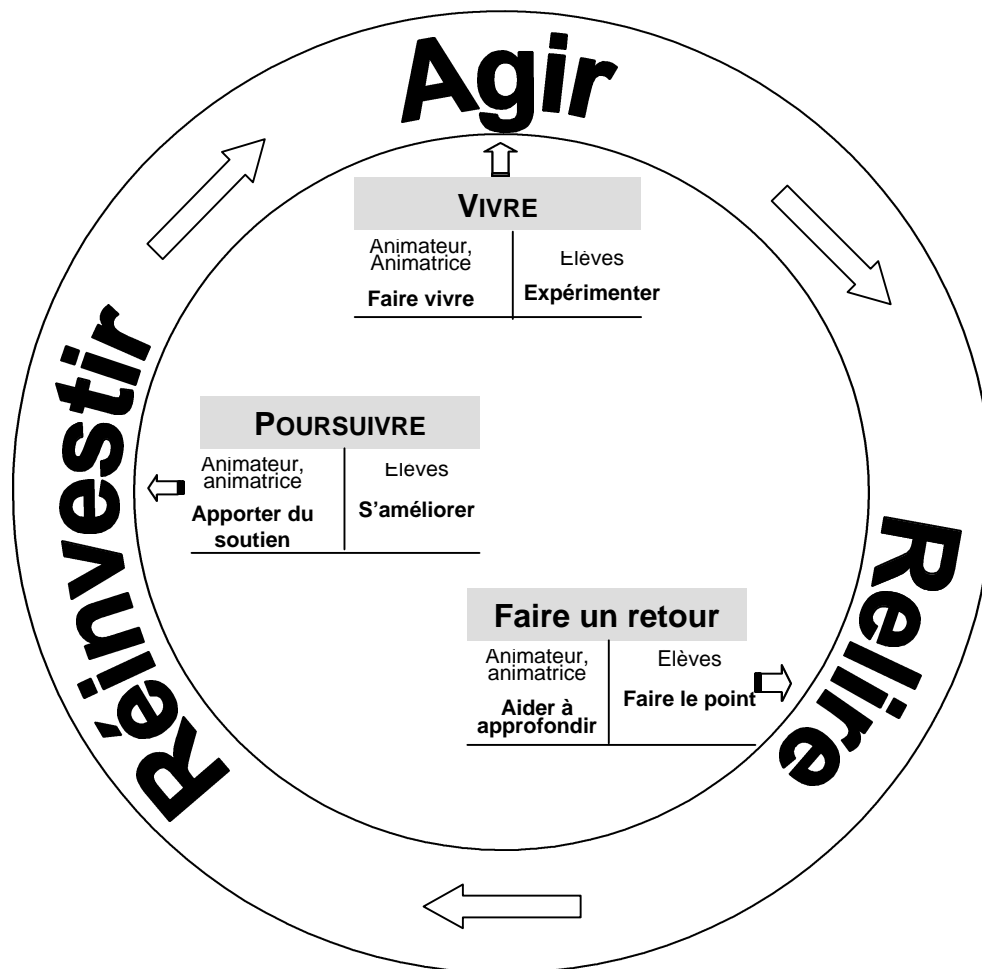
La phase du « Réinvestir »

Cette phase permet de **poursuivre, dans un agir renouvelé**, la recherche et l'expérimentation dans l'univers de la vie spirituelle et de l'engagement communautaire.

L'animatrice ou l'animateur encourage les élèves à se donner une vie spirituelle de plus en plus autonome et responsable et à s'engager dans la société de manière de plus en plus harmonieuse et solidaire. Son souci premier est de leur **apporter du soutien**, de les appuyer dans leur cheminement et de favoriser la continuité d'un agir toujours plus signifiant.

Les élèves relancent leur recherche et leur expérimentation. Leur but est de **s'améliorer** ainsi que de transformer et d'affermir leur vision du monde et leur contribution à la société. Les élèves empruntent de nouvelles pistes, relèvent de nouveaux défis et se posent des questions différentes.

Le schéma suivant illustre les trois phases décrites ci-dessus.



Afin que les activités offertes soient pleinement éducatives et profitables pour les élèves, il importe de **mettre en œuvre les trois phases**. Celles-ci constituent, ensemble, un processus dynamique qui maximise les possibilités pour les élèves d'effectuer de réels progrès. Cependant, il n'est pas obligatoire d'inclure les trois phases dans chaque activité. À titre d'exemple, la phase, « Relire » pourrait être introduite, au moins en partie, dès la phase « Agir »; ou encore, la phase de l'« Agir » pourrait se déployer sur plusieurs activités avant d'en arriver à la phase du « Relire ».

LES TYPES D'ACTIVITÉS

Par définition, le service offre des activités liées à la « vie spirituelle » et à l'« engagement communautaire ». Il est **essentiel d'offrir ces deux types d'activités**, car ils rejoignent deux composantes majeures de la vie des élèves, à savoir leur vie personnelle et leur vie en société.

Comme le mentionnent les orientations gouvernementales sur la place de la religion à l'école, certaines activités peuvent avoir un caractère confessionnel ou interconfessionnel. La question se pose alors de déterminer la place qui peut être faite aux célébrations religieuses. L'organisation de telles activités **doit obligatoirement tenir compte de certaines** perspectives, à défaut de quoi le service risque de perdre son caractère non confessionnel.

Il importe d'abord de comprendre que le sens donné à la vie spirituelle dans le présent document suppose que les célébrations religieuses revêtent **un caractère exceptionnel**. Aucune activité, y compris les célébrations religieuses, **ne devrait être inscrite dans un processus qui aurait pour but la croissance de la foi** des élèves.

La nature du service fait en sorte que les activités doivent principalement favoriser **le dialogue et la convivialité entre les différentes appartenances** plutôt que l'accroissement de leurs particularités. Son caractère scolaire implique que les célébrations religieuses, comme toute activité, doivent être **prévues à la planification** du service et ainsi se justifier dans une **perspective éducative**. Dans le cas d'événements **non prévisibles**, par exemple le décès d'un élève, la décision d'organiser ce type d'activité à l'école devrait être prise avec la directrice ou le directeur.

Mentionnons également que l'organisation de ce genre d'activité, le cas échéant, doit être faite dans le **respect des libertés de conscience et de religion** des élèves et que, dans tous les cas, l'animatrice ou l'animateur devrait planifier ces activités en tenant compte de **la réalité des élèves**, des **particularités de l'école** et en faisant preuve de **discernement**.

Par ailleurs, il peut arriver que des Églises ou des groupes religieux présentent à l'école des **demandes particulières** pour des activités confessionnelles ou des manifestations religieuses. C'est le cas, par exemple, de l'utilisation de locaux pour des activités de culte hors horaire ou l'accomplissement par les élèves de pratiques religieuses obligatoires. Ces **demandes ne concernent pas directement le service** d'animation spirituelle et d'engagement communautaire. Conséquemment, elles **doivent être traitées par l'école** et non par l'animatrice ou l'animateur du service. Si l'opinion de ces derniers peut être mise à profit pour prendre une décision à ce sujet, la question doit être tranchée par le conseil d'établissement.

Les activités liées à la vie spirituelle

Ces activités ont pour objet de développer chez les élèves **une vie spirituelle autonome et responsable**.

Par ces activités, les élèves prennent conscience de leur monde intérieur, de leur dimension spirituelle, réfléchissent au sens et à l'importance de l'existence, font face aux questions fondamentales de la vie, discernent le sens des événements et se donnent des raisons de vivre. Elles et ils s'ouvrent à la différence et à la diversité des modes de pensée et des modes de vie, confrontent leurs découvertes avec celles des autres et cherchent les fruits de l'histoire culturelle et religieuse du Québec, se familiarisent avec les rites et les symboles, religieux ou non, de leur culture. Les élèves définissent et assument progressivement une vision du monde cohérente et mobilisatrice.

Voici **des exemples** d'activités liées à la vie spirituelle. À noter que la liste qui suit n'est pas exhaustive. Il appartient à chaque animatrice ou animateur de la compléter selon la réalité de ses élèves et de son milieu :

- démarche sur l'estime de soi;
- tenue d'une semaine des croyances;
- intériorisation à l'aide de contes ou d'allégories;
- réflexion à partir de questions éthiques, scientifiques, d'actualité, etc.;
- expérience centrée sur l'exploration de la nature, des arts, des rites et des symboles;
- séjour dans un monastère;
- groupe de dialogue sur les croyances, religieuses ou non;
- temps d'intériorité ou célébration à l'occasion d'un événement particulier de la vie scolaire ou sociale.

Les activités liées à l'engagement communautaire

Ces activités ont pour objet de favoriser chez les élèves leur **contribution à l'édification d'une société harmonieuse et solidaire**.

Par ces activités, les élèves prennent conscience de l'importance du dévouement et du service pour autrui, réfléchissent au sens et à l'importance de la vie en société, développent le sens de l'appartenance à leur école et à leur milieu. Elles et ils apprennent à établir des relations harmonieuses, valorisent l'entraide et le bénévolat, forment leur conscience sociale. Elles et ils reconnaissent la dignité de tout être humain, particulièrement celle des personnes exclues. Les élèves s'engagent dans des projets personnels et collectifs qui leur permettent d'améliorer leur milieu et la société et d'assumer leur rôle de citoyenne ou de citoyen.

Voici **des exemples** d'activités liées à l'engagement communautaire. À noter que la liste qui suit n'est pas exhaustive. Il appartient à chaque animatrice ou animateur de la compléter selon la réalité de ses élèves et de son milieu :

- camp de formation au leadership;
- comité de justice sociale, d'initiation à la vie démocratique ou à la citoyenneté responsable;
- démarche de sensibilisation à la solidarité internationale, aux droits fondamentaux de la personne, à la lutte contre la pauvreté;
- rencontre de personnes vivant des situations particulières : sans-abri, personnes âgées, prisonniers ou prisonnières, etc.;
- campagne de levée de fonds;
- voyage d'entraide dans un pays du tiers-monde;

- équipe de pairs aidants pour la prévention du suicide, l'écoute des élèves en difficulté ou l'aide aux devoirs.

La relation d'aide

L'animatrice ou l'animateur effectue également certaines activités d'accompagnement individuel ou de groupe pour aider les élèves à **approfondir des questions particulières** qui les préoccupent ou les **aider à résoudre les difficultés** éprouvées sur le plan de la vie spirituelle et de l'engagement communautaire.

Ces activités, qui doivent s'inscrire dans le programme de services d'aide à l'élève que la commission scolaire doit élaborer, peuvent être faites en collaboration avec des personnes-ressources internes ou externes de l'école. Dans certaines circonstances qui nécessitent un suivi spécialisé, par exemple lorsque les problèmes sont tels qu'ils nécessitent une thérapie, les élèves doivent être dirigés vers l'une ou l'autre de ces personnes-ressources.

LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

LA FORMATION

La formation attendue de l'animatrice ou de l'animateur est déterminée dans le *Plan de classification*²¹. Il y est mentionné que la personne affectée au service doit être titulaire d'un **diplôme universitaire de premier cycle**, comprenant des cours dans chacun des **quatre domaines** suivants : spirituel, social, psychopédagogique et pratique. Si cette personne n'a pas toute la formation requise, la commission scolaire peut considérer une formation équivalente ou une expérience pertinente, selon les pratiques établies.

La lectrice ou le lecteur obtiendra davantage de détails à ce sujet en consultant le *Plan de classification*.

Outre la formation initiale exigée, comme toute personne ayant des responsabilités professionnelles, l'animatrice ou l'animateur doit avoir la préoccupation de **se tenir au fait des nouvelles connaissances ou pratiques** liées à son travail. Les sessions de formation, les cours universitaires, les colloques, les congrès, les partages d'expériences entre collègues, etc., sont autant de lieux privilégiés pour effectuer une telle mise à jour.

LES APTITUDES

En plus d'une formation appropriée, la personne qui assume cette fonction devrait posséder les aptitudes suivantes :

- **l'ouverture d'esprit**, c'est-à-dire une capacité d'écoute, de dialogue, d'accueil et de respect de l'autre dans sa singularité et sa diversité, notamment sur les plans culturel et religieux;
- **la valorisation personnelle** de la vie spirituelle et de l'engagement communautaire;
- **le sens critique**, c'est-à-dire une capacité de prendre ses distances par rapport aux choses et d'en mesurer la valeur, en faisant preuve d'objectivité et de discernement.

Au moment de l'engagement ou de l'affectation d'une animatrice ou d'un animateur, la commission scolaire devra accorder une attention spéciale à la présence de ces qualités.

²¹ QUÉBEC. *Plan de classification. Personnel professionnel*, Ministère de l'Éducation. Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, 15 mai 1987, 34 p.
Ce document est actuellement en révision pour l'ajuster au nouveau service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire.

LES CONDITIONS LIÉES À LA QUALITÉ DU SERVICE

LES EFFECTIFS

Chaque milieu a la responsabilité de déterminer les effectifs nécessaires et le temps alloué dans les écoles pour offrir un service de qualité. Les milieux qui choisissent de se tenir sous un certain seuil de viabilité ne peuvent que sacrifier la qualité du service offert aux élèves. Cependant, une norme unique ne convient pas nécessairement à toutes les écoles, compte tenu de leurs particularités. En effet, pour déterminer le nombre d'animatrices ou d'animateurs, il faut **prendre en considération différents facteurs** comme le nombre d'élèves à rencontrer, la diversité des appartenances culturelles et religieuses, le nombre d'écoles à visiter et la grandeur du territoire.

Les particularités de l'école primaire

Deux des facteurs indiqués précédemment, soit le nombre d'écoles à visiter et la grandeur du territoire, concernent spécialement les écoles primaires. Au moment de déterminer le personnel nécessaire pour le service dans ces écoles, la commission scolaire devra accorder une attention particulière à ces facteurs.

Dans un autre ordre d'idées, en vue de maximiser l'efficacité du service durant ses premières années d'existence, la commission scolaire peut envisager de privilégier les personnes chargées de l'animation pastorale ou religieuse déjà affectées dans ses écoles primaires, à la condition que les résultats du processus d'engagement démontrent que celles-ci ont la qualification professionnelle voulue par rapport au profil attendu.

LES LOCAUX ET LE BUDGET

Pour que l'animatrice ou l'animateur réponde efficacement aux besoins des élèves, il importe que le service dispose de **ressources matérielles appropriées**. Bien qu'il soit difficile de définir une norme pour l'ensemble des écoles, celles-ci doivent tendre à ce que des locaux soient disponibles pour la tenue d'activités individuelles et collectives et qu'un budget annuel suffisant soit consacré à la réalisation des activités prévues dans la planification.

TROISIÈME PARTIE : LE SENS DES TERMES

Le service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire contient le terme « spirituel » et l'expression « engagement communautaire ». Le service ne sera bien compris que si ces notions sont explicitées.

LE TERME « SPIRITUEL »

Sur le plan étymologique, le terme provient du latin et traduit un mot grec qui signifie « souffle ». C'est l'idée de « vent » ou d'« air ». Il a pour sens également « esprit », « âme » et même « sentiments ». Toutefois, peu importe la langue et les traditions, malgré certaines différences de sens, le terme renvoie toujours à une réalité immatérielle, impalpable et imprévisible (comme le vent) qui dépasse l'être humain, sans laquelle il ne serait que matière inerte. Il s'agit donc d'une force vitale intimement liée à l'existence de l'être, mais qui est, en un sens, « au-delà » de lui-même.

Aujourd'hui, le terme « spirituel » comporte toujours des idées semblables, à savoir celles d'esprit, d'immatériel, d'âme (principe supérieur) ou de monde non physique. La plupart des personnes reconnaissent posséder une « vie spirituelle », au sens où cela a été défini précédemment, à savoir : une **démarche individuelle située dans une collectivité**, qui s'enracine dans les questions fondamentales du **sens de la vie** et qui tend vers la construction d'une **vision de l'existence cohérente et mobilisatrice, en constante évolution**.

Reprenons les principaux aspects de cette définition afin d'en saisir plus précisément la signification.

➤ Une démarche individuelle située dans une collectivité

La vie spirituelle est une « démarche » en ce sens qu'elle met la personne *en route*. Elle lui fait accomplir **un itinéraire** caractérisé par le questionnement, la recherche, la réflexion, l'expérimentation, la disponibilité aux appels intérieurs, l'approfondissement, etc. Elle l'amène au cœur de sa nature profonde, véritable. Cette route **n'est pas linéaire, rapide, sans faille ou toute tracée d'avance**. Elle est faite de doutes, de souffrances, de trouvailles, de désespoirs, d'espérance, de propositions, d'adhésions, de rejets et de reculs. Elle est « à découvrir, ou plutôt elle est à accueillir quand elle se présente à la conscience suivant des voies qui sont propres à chacun²² ». Il s'agit en fait d'un *cheminement* à la fois fascinant et déroutant qui prend diverses formes au long des âges.

Cette démarche est dite « individuelle » parce que tout individu doit prendre en charge lui-même sa route. En cela, il n'est toutefois pas isolé ni laissé à lui-même, car son cheminement s'effectue dans une collectivité. Il est nourri par les autres qui fréquentent la même route existentielle (parents, amis) ou par la société (culture, religion, etc.). **Les autres et la société sont même nécessaires**, car ils constituent des lieux de proposition de sens, d'inspiration, de confrontation, de validation et de soutien. Il ne peut d'ailleurs en être autrement, puisque l'être humain est essentiellement un être social. Malgré cela, **en bout de route, il appartient à l'individu de faire lui-même ses choix**, car il est « l'unique découvreur de son royaume²³ ». Il lui revient d'adhérer ou non aux propositions qui lui sont faites, de façonner son itinéraire et sa propre cohérence, de manière réfléchie et sérieuse, en faisant preuve de discernement et de

²² Marcel LÉGAUT. *Vie spirituelle et modernité*, Paris, Centurion-Duculot, 1992, p. 235.

²³ René BARBIER, cité par Jean Lecanu. « Spiritualité et attitude éducative : l'écoute dans la relation éducative », *3^e Millénaire*, n° 49, Paris, 1998, p. 80.

respect des autres; il doit assumer sa liberté, ce qui est à la base un acte éminemment individuel.

➤ *Le sens de la vie*

Au cœur de la vie spirituelle figurent **les grandes questions de l'existence** auxquelles personne n'échappe : d'où je viens? qui je suis? où je vais? Ou encore, dans le même ordre d'idées : pourquoi la vie, la souffrance et la mort? Autant de questions qui renvoient à la valeur même de l'individu, à sa dignité, à son estime personnelle, à sa perception de lui-même et des autres, à son ancrage dans la vie, à son sens de la durée, etc. Autant de questions également qui débouchent sur la transcendance, l'absolu, la source en soi ou le « plus-que-soi » et qui peuvent être reprises en employant le « nous », puisque chacune et chacun partagent la même réalité humaine fondamentale. En fait, le sens de sa propre vie rejoint le sens de la vie des autres et le sens de la vie tout court.

Ces grandes questions sont parfois abordées pour elles-mêmes, d'une manière intellectuelle, en tant que sujet de réflexion, comme cela peut se faire dans un cours, une discussion ou une lecture. La plupart du temps, **elles sont soulevées à l'occasion de circonstances heureuses ou malheureuses de la vie**, mais toujours très concrètes. Par exemple, elles peuvent naître en cours de contacts avec la nature, de relations humaines profondes, d'expériences artistiques ou de découvertes scientifiques. Elles se manifestent aussi, et fort souvent, à travers les moments difficiles de la vie personnelle ou collective que sont les échecs, les limites, les pertes ou les ruptures de toutes sortes, les contextes de vie pénibles (ex. : injustice, violence, pauvreté, discrimination, guerre), les souffrances morales ou physiques et la mort. Ces moments, toujours intenses, créent une brèche propice aux questions concernant le sens de la vie. C'est alors tout un monde de valeurs fondamentales qui s'offre à l'exploration : amour, espérance, confiance, foi, persévérance, courage, dépassement, intériorité, dignité, bonheur, sagesse, solidarité, altruisme, vérité, etc.

➤ *Une vision de l'existence cohérente et mobilisatrice*

En cheminant dans l'univers du sens, l'individu élabore peu à peu **une compréhension globale de sa vie et de la vie** qui lui apporte des éléments de réponse aux grandes questions évoquées ci-dessus, dans un tout unifié et cohérent. C'est la recherche d'un « pôle unificateur²⁴ » qui varie selon les individus et les cultures. Ce désir de comprendre et d'harmoniser sa vie dans toutes ses composantes (personnelle, sociale, universelle, cosmique) est proprement humain. L'individu cherche inlassablement à savoir qui il est, à percer son mystère personnel et à vivre en cohérence avec ce qu'il découvre de lui-même.

Au fil des siècles, les humains ont cherché et trouvé des significations aux grandes questions de l'existence. Cela a donné naissance aux croyances, aux philosophies et aux religions. Ce sont là, en effet, des lieux qui proposent des univers de sens unifiés et cohérents, fruits d'une longue expérience humaine. Un grand nombre d'entre elles sont encore bien vivantes aujourd'hui, d'autres sont nées plus récemment, mais toutes peuvent constituer autant de points de départ, de référence et d'arrivée quant à la démarche spirituelle.

Tout individu reçoit l'influence marquée d'une croyance, d'une philosophie ou d'une religion, portée par la famille ou la culture. Après un cheminement plus ou moins long et complexe, bon nombre en font l'élément central de leur « vision » de l'existence, de leur « spiritualité », quoique à des degrés divers. D'autres rejettent ces visions reçues et s'en construisent une différente qui puise dans diverses traditions et de multiples courants de pensée. Quelles que soient les options de chacune et de chacun, la vision de l'existence peut se construire **autour**

²⁴ Jean-Claude BRETON. *Approche contemporaine de la vie spirituelle*, Québec, Éditions Bellarmin, 1990, p. 17.

de ce qui est religieux ou bien **autour d'une cause** comme la justice ou l'environnement, ou encore **autour des deux à la fois**. Toutefois, peu importe cette vision, **elle se définit toujours par rapport à « ce qui n'est pas que soi », à un « au-delà de soi »**. Cela prend la forme, pour la plupart des gens, d'un Être absolu, d'un Dieu, d'une Intelligence, d'une Énergie, etc. Pour un certain nombre, l'« au-delà de soi » n'est autre que l'univers et l'être humain en eux-mêmes, c'est-à-dire le réel, tel qu'il est dans sa matérialité et dans sa grandeur.

La vision de l'existence qu'élabore un individu (et sa démarche spirituelle elle-même) lui fournit **une assise pour s'épanouir et progresser dans la vie**. Cette vision n'a donc rien de statique. Elle est mobilisatrice. Elle dynamise l'individu, le motive, l'enracine, le transforme, le consolide. Elle le situe dans son rapport aux autres et au monde. Elle l'ouvre aux autres et au monde au point de se traduire par un engagement qui peut prendre différentes formes. En somme, elle lui apporte mieux-être et « plus-être » sur tous les plans.

➤ *En constante évolution*

Ce qui précède laisse entendre que la vie spirituelle se construit peu à peu au fil des expériences, des rencontres et des âges. C'est à vrai dire une caractéristique de la vie spirituelle que d'être **en élaboration, en évolution constante**. Sa fécondité même suppose qu'elle ne doit pas demeurer figée.

Le fait de trouver une vision de l'existence ne met pas un point final à la démarche spirituelle. Si la croyance, la philosophie ou la religion d'un individu tend, au fil des ans, à se faire de plus en plus solide et durable, elle se révèle cependant souvent partielle et temporaire dans la mesure où **les questions fondamentales de la vie n'obtiennent jamais une réponse définitive**. En fait, la vie spirituelle « pose un défi [...] Elle contraint à ne rien tenir pour acquis – ni le bien, ni le mal; ni la vie, ni la mort; ni les êtres humains, ni Dieu²⁵ ». Elle met « en voyage, dans une aventure sans fin²⁶ ».

En effet, la situation de chaque individu (âge, expériences, réussites, problèmes, souffrances, etc.) et les réalités sociales (pluralité des points de vue et façons de vivre, pauvreté, richesse, aspirations concrétisées ou déçues, crises et drames collectifs, injustices, guerres, etc.) ont des répercussions sur la vie spirituelle. Tous ces facteurs peuvent la favoriser ou l'empêcher, la consolider ou la bousculer, l'éclairer ou l'obscurcir, l'accélérer ou la ralentir. Il faut également constater que chez un individu la vision de l'existence elle-même évolue et le force à se remettre en question. Tout cela change alors la perspective de ses interrogations fondamentales et en crée de nouvelles, si bien que ce qui était perçu comme acquis et permanent est remis **en mouvement** et relance, si elle était ralentie, la « démarche » spirituelle. Il devient donc inévitable de passer par des remises en marche qui conduiront à une vision transformée de l'existence.

L'EXPRESSION « ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE »

Au début du présent document, l'engagement a été défini comme une **contribution de l'individu à la vie collective** fondée sur la **reconnaissance de la valeur et de la dignité des personnes** et orientée vers la construction d'une **société plus harmonieuse et plus solidaire**.

Un coup d'œil attentif aux différents aspects de cette définition permettra d'en avoir une meilleure idée.

²⁵ Henri J. M. NOUWEN. *Les trois mouvements de la vie spirituelle*, Boucherville, Bellarmin, 1998, p. 12.

²⁶ Robert POWELL. « Où commencer dans la vie spirituelle », *3^e Millénaire*, n° 41, Paris, 1996, p. 6.

➤ *Une contribution de l'individu à la vie collective*

L'origine latine du terme « contribution » fait ressortir l'idée d'« ajouter » et de « fournir sa part ». Cela laisse entendre que l'« engagement » communautaire est une question de participation, de gestes à faire, d'actions à accomplir. Il en découle que contribuer à quelque chose, s'y engager, c'est **se sentir concerné, faire des choix et prendre des responsabilités**.

L'engagement dont il est question ici est effectué en faveur de la vie collective. Au cœur de cet engagement figure l'individu, en tant que citoyenne ou citoyen, qui se sent partie prenante à une société à rendre meilleure et qui désire travailler en ce sens avec les femmes et les hommes qui possèdent les mêmes sensibilités. Cela suppose la reconnaissance que les êtres humains sont interdépendants. Leur identité, leur épanouissement et leur humanisation, personnels et collectifs, ne sont possibles que dans la société, dans un réseau d'appartenance. La contribution de chacune et de chacun devient donc capitale pour la qualité de la vie individuelle et sociale. Il est d'ailleurs intéressant de constater que, dans l'expression « vie collective » se trouve le mot « vie » qui contient non seulement l'idée d'existence mais aussi celle de « durée » de la vie, de « moyens » d'existence, de « manière de vivre » et même d'« humanité ». La vie collective représente donc tout un univers de relations, de rapports avec d'autres qui signifient davantage que coexister, soit d'abord partager un « vivre-ensemble » de qualité.

L'engagement communautaire, pour être pleinement éducatif, doit **tendre à ce que le sens de l'action soit connu et clair** pour tous ceux et celles qui y prennent part et que ses conséquences soient évaluées. Il ne s'agit donc pas seulement de « faire », mais aussi de savoir **ce qui motive le « faire » et ce qui en découle**. Sans cette « conscientisation » de l'engagement, celui-ci risque de n'être que ponctuel ou encore de perpétuer les situations déplorables qui l'ont commandé.

➤ *La reconnaissance de la valeur et de la dignité des personnes*

À l'origine de l'engagement communautaire se trouve une conviction présente dans tous les grands courants humanistes et les grandes religions et qui inspire les différentes chartes modernes des droits, à savoir que les autres, **tous les autres, ont de la valeur et sont dignes**. Cela suppose que l'individu n'est pas le centre ni la fin de tout et que ceux et celles qui l'entourent, personnes et peuples, méritent la même considération et les mêmes chances de se réaliser. Au premier rang des personnes devant bénéficier d'un engagement communautaire figurent celles qui sont exclues, démunies, marginalisées ou exploitées de diverses manières.

L'engagement communautaire consiste donc en une certaine « décentration » de soi-même accompagnée d'une **centration sur les autres** en vue de l'édification d'une société harmonieuse et solidaire. Celui-ci sera d'autant plus profitable s'il entraîne l'autonomie des autres plutôt que leur dépendance. Il repose sur la conscience que ce qui est fait pour les autres conduit à un mieux-être collectif, sans nier qu'il peut servir en même temps, ou après coup, à l'épanouissement de l'individu qui s'engage. De nombreuses recherches démontreraient d'ailleurs ses bienfaits sur les plans psychologique et physique²⁷. Beaucoup s'entendent également pour le présenter comme une **condition nécessaire à l'évolution pleine et entière de l'humanité**, l'individu ne pouvant être totalement humain sans l'action au service des autres.

La reconnaissance des autres est incarnée aujourd'hui dans des organismes, des mouvements et des groupes nombreux et variés à tous les niveaux de la société. Ils sont animés par ce que

²⁷ Jacques LANGUIRAND. *La voie, c'est les autres*, Boucherville, Éditions de Mortagne, 1990, p. 13-25 (Coll. Par 4 chemins, spécial thématique).

l'on appelle le « **bien commun** », **sous ses aspects interpersonnel et collectif**, c'est-à-dire qu'ils favorisent et mettent en place des projets qui améliorent le sort des autres sur les plans, par exemple, matériel, psychologique, social et environnemental. Cela se fait, dans une très large mesure, à travers une multitude d'associations ou de mouvements locaux, régionaux, nationaux et internationaux, indépendants des gouvernements (organisations non gouvernementales ou ONG), qui réfléchissent sur les problèmes sociaux et qui agissent de manières fort diverses pour « l'amélioration du tissu social et de la qualité de vie des citoyennes et des citoyens au moyen d'interventions visant la transformation sociale²⁸ ». Ce monde « communautaire » constitue un lieu « par excellence d'apprentissage et d'exercice de la vie démocratique, autant pour les jeunes [...] que pour les adultes²⁹ ». Cela se fait également à travers des organismes internationaux que les pays se donnent ou bien à travers des mécanismes qu'ils créent, sur leur territoire, pour assurer des conditions de vie justes et décentes à leurs citoyennes et citoyens ou encore à d'autres peuples.

La reconnaissance d'autrui s'étend aussi aux **préoccupations liées aux conditions dans lesquelles les autres personnes vivent**, c'est-à-dire à leur qualité de vie sous toutes ses formes, incluant le sort réservé à la planète. Les différents champs d'action de l'engagement communautaire, comme les rapports interpersonnels et sociaux, l'éducation, la santé, la vie démocratique et l'écologie, illustrent d'ailleurs très bien cette particularité de l'engagement. L'épanouissement des autres embrasse, en fait, toutes les facettes de leur existence et est indissociable de leurs conditions d'existence.

➤ *Une société plus harmonieuse et plus solidaire*

L'essentiel de l'engagement communautaire est de construire une société plus harmonieuse et plus solidaire. Cela signifie, d'une part, l'établissement de **rapports amicaux et féconds** entre les personnes et les peuples et, d'autre part, la mise en œuvre de **moyens qui favorisent l'accomplissement** des personnes et des peuples. L'engagement communautaire porte sur ces deux aspects. Dans cette perspective, c'est un immense **chantier de transformation de la société** qui se présente à l'individu, citoyenne ou citoyen, avec comme matériaux de base des valeurs à développer telles que la convivialité, l'ouverture sur les autres, le dialogue, le respect, l'honnêteté, la tolérance, la responsabilité, la bonne foi, la loyauté, la compassion, le service, le partage, la participation démocratique, l'égalité, l'équité, la paix, la justice, la liberté.

Si, comme cela a été affirmé précédemment, les humains sont interdépendants, il en résulte que le sort des autres devient aussi important que son propre sort. Cela implique le développement d'une **véritable conscience sociale** (les êtres humains entre eux) **et planétaire** (les humains en rapport avec la terre). Motivée par une telle mentalité, la mise en œuvre des valeurs mentionnées ci-dessus débouche sur la **fraternité universelle**. Cette dernière est un idéal, certes, mais aussi un point de tension qui peut donner à l'engagement toute sa densité et le motiver. Elle est un **défi incontournable du siècle actuel**, car elle est « la seule voie réaliste de survie de l'espèce³⁰ » à laquelle nous appartenons.

La construction d'une société harmonieuse et solidaire doit toucher l'ensemble de la collectivité humaine, dans toutes ses composantes et à tous ses niveaux. Il peut s'agir de la **collectivité immédiate**, comme l'école, le quartier, le village et la ville, ou encore de la **collectivité élargie**, telle que le pays, les autres pays, les autres cultures ou le monde. En ce sens, elle renvoie chaque personne à sa responsabilité d'être pleinement citoyenne ou citoyen de son milieu de vie et du monde, en agissant sur soi et sur les autres, par de petits pas ou de plus grands, dans le respect et la valorisation des différences, avec patience, audace et ténacité.

²⁸ COMITÉ AVISEUR DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME. « Déclaration des organismes d'action communautaire autonome », *SUPPLÉMENT/ÉCHOS DU COMITÉ AVISEUR*, [en ligne], Assemblée extraordinaire du 18 avril 1998, [<http://www.cam.org/~comavis/docavis/DECLAR%DEI.PDF>].

²⁹ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Éduquer à la citoyenneté. Rapport annuel 1997-1998*, Québec, Conseil supérieur de l'éducation, 1998, p. 82.

³⁰ Jacques ATTALI. *Fraternités, une nouvelle utopie*, Paris, Éditions Fayard, 1999, p. 226.

BIBLIOGRAPHIE

AHMED, Badri. « Apprendre à aimer dans l'action », *Revue Nouvelles Clés*, n° 25, printemps 2000, Paris, p. 43.

ARKOUN, Mohammed. « La laïcité et le dialogue interreligieux », *Revue 3^e millénaire*, n° 50, 1998, Paris, pp. 65-73.

ATTALI, Jacques. *Fraternités, une nouvelle utopie*, Paris, Éditions Fayard, 1999, 233 p.

BALMARY, Marie. « La psychanalyse, une expérience spirituelle », *Revue Le Nouvel Observateur*, Hors série, *La soif de Dieu*, n° 28, novembre 1996, Paris, pp. 66-67.

BEAULAC, Jules. *Aider à grandir*, Ottawa, Novalis, 1993, 176 p.

BERGERON, Richard. « La quête spirituelle aujourd'hui » (document d'atelier), *Congrès de l'AQPMR*, novembre 2000, Québec, p. 1.

BOURGEOIS, Henri et les autres. « (Dossier)Voies spirituelles », *Catéchèse*, n° 152, Paris (3/1998), 121 p.

BOUSQUET, Jean. « À propos de recherche spirituelle : les spiritualités de confort », *Revue 3^e millénaire*, n° 48, 1998, Paris, pp. 34-43.

BOUSQUET, Jean. « Développement personnel et spiritualité », *Revue 3^e millénaire*, n° 45, 1997, Paris, pp. 18-21.

BRETON, Jean-Claude. « Les laïcs ont remis la spiritualité à l'ordre du jour », *Revue RND*, décembre 1999, Québec, pp. 16-28.

BRETON, Jean-Claude. *Approche contemporaine de la vie spirituelle*, Québec, Bellarmin, 1990, 191 p.

BROSSE, Jacques. « L'aventure intérieure », *Revue Le Nouvel Observateur*, Hors série, *La soif de Dieu*, n° 28, novembre 1996, Paris, pp. 64-65.

BRUCKNER, Pascal. « La tyrannie du bonheur », *Journal Le Soleil*, 23 décembre 2000, Québec.

COMITÉ AVISEUR DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME. « Déclaration des organismes d'action communautaire autonome », SUPPLÉMENT/ÉCHOS DU COMITÉ AVISEUR, [En ligne], Assemblée extraordinaire du 18 avril 1998, [<http://www.cam.org/~comavis/docavis/DECLAR%DEI.PDF>].

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *Éthique, spiritualité et religion au cégep. Rapport d'une recherche du Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation*, Québec (50-1028), août 1992, 112 p.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *Pour la réforme du système éducatif*, Québec (50-0406), 1995, 70 p.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *Pour une école secondaire qui développe l'autonomie et la responsabilité*, Québec (50-0389), 1993, 61 p.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *Rapport annuel 1997-1998 sur l'état et les besoins de l'éducation. Éduquer à la citoyenneté*, Québec, 1998, 110 p.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *Rapport annuel 1989-1990 sur l'état et les besoins de l'éducation. Développer une compétence éthique pour aujourd'hui : une tâche éducative essentielle*, Québec 1990, 54 p.

DESCOULEURS, Bernard. *Repères pour vivre*, Paris, Declés de Brouwer, 1999, 350 p.

FONTENAY, Laure. « Naissance d'un nouveau sens civique », *Revue Nouvelles Clés*, n° 25, printemps 2000, Paris, p. 42.

FORUM DE LA PASTORALE sous la direction de François Desgroseilliers. *Pour se refaire une santé spirituelle. L'animation spirituelle dans les milieux de l'éducation, de la détention et de la santé*. MNH, 1998, 209 p.

GRAND'MAISON, Jacques. *Quand le jugement fout le camp*. Boucherville, Fides, 1999, 230 p.

GRAND'MAISON, Jacques. *Le drame spirituel des adolescents. Profils sociaux et religieux*, Montréal, Fides, 1992, 244 p. (Cahiers d'études n° 10).

HARDING, Douglas E. « Comme le lierre », *Revue 3^e millénaire*, n° 8, 1988, Paris, pp. 14-21.

HUSLEY, Aldous. *La philosophie éternelle*, Tours, Éditions du Seuil, 1977, 374 p. (Coll. Points, Série Sagesse).

JOURNET, Nicolas et les autres. « Cultures : la construction des identités », *Revue Sciences humaines*, n° 110, novembre 2000, Paris, pp. 21-63.

LANGUIRAND, Jacques. « Pour une spiritualité laïque », *Revue Guide Ressources*, Mai 1999, Québec, p.78.

LANGUIRAND, Jacques. *La voie, c'est... les autres*, Boucherville, Éditions Mortagne, 1990, 152 p. (Coll. Par 4 Chemins).

LANGUIRAND, Jacques. *Vaincre le mal-être. Prévenir la dépression quotidienne et le burn out*, Paris, Éditions Abbin-Michel, 1989, 197 p.

LAROSE, Gérald. *Proposition de politique de soutien et de reconnaissance de l'action communautaire, Le milieu communautaire : un acteur essentiel au développement du Québec*, Rapport de consultation publique présentée au ministre de la solidarité sociale, 6 novembre 2000, 34 p.

LAVERDURE, Gérard. *Du dépannage à la justice sociale. Un parti pris pour les exclus*, Montréal, Fides, 1995, 119 p. (Cahiers d'études n° 17).

LECANU, Jean. « Spiritualité et attitude éducative : L'écoute dans la relation éducative », *Revue 3^e millénaire*, n° 49, 1998, Paris, pp. 79-87.

LÉGAUT, Marcel. *L'homme à la recherche de son humanité*, Éditions Aubier-Montaigne, 1971, 283 p.

- LÉGAUT, Marcel. *Vie spirituelle et modernité*, Paris, Centurion-Ducalot, 248 p.
- LÉVY, Patrick. « Le dialogue interreligieux », *Revue 3^e millénaire*, n° 47, 1998, Paris, pp. 12-25.
- LINSSEN, Robert. « Rôle et limites de l'émotion dans la spiritualité quantique », *Revue 3^e millénaire*, n° 38, 1995, Paris, pp. 12-15.
- MEYER, Michel. « L'action naît-elle toujours de la réflexion? », *Revue Le Nouvel Observateur*, Hors série, n° 32, Octobre 1997, Paris, pp. 44-46.
- MIMOUNI, Annabelle. « Premier pas vers la sagesse », *Revue Guide Ressources*, Volume 15, n° 4, Décembre 1999, Boucherville, Québec, pp. 56-59.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. Déclaration en faveur de la valorisation de l'éducation et de la réussite (engagement conjoint des principaux partenaires de l'éducation) Québec, 18 septembre 2000, 1 p.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. Direction de l'enseignement catholique. *Au-delà des apparences... Sondage sur l'expérience moral et spirituelle des jeunes du secondaire*, Québec (32-8004), 1992, 180 p.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Dans les écoles publiques du Québec : une réponse à la diversité des attentes morales et religieuses*, Québec (49-1319-01), 2000, 18 p.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Laïcité et religions. Perspective nouvelle pour l'école québécoise. Rapport du Groupe de travail sur la place de la religion à l'école*, Québec (49-9000), 1999, 282 p.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC. *Plan de classification. Personnel professionnel*, Québec, 15 mai 1987, 34 p.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Programme de formation de l'école québécoise*, Québec (13-0003-01), 2000, 561 p.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*, décret 651-2000, Gazette officielle du Québec du 14 juin 2000, Art. 4 et 5.
- MONTBOUQUETTE, Jean. *À chacun sa mission. Découvrir son projet de vie*, Novalis, 1999, 201 p.
- MOSCOVICI, Serge. « Les formes élémentaires de l'altruisme », *Revue Sciences humaines*, n° 103, Mars 2000, Paris, pp. 22-25.
- NARDIN, Christian. « L'École peut-elle éduquer à la spiritualité? », *Revue 3^e millénaire*, n° 49, 1998, Paris, pp. 72-77.
- NOUWEN, Henri J.M. *Les trois mouvements de la vie spirituelle*, Québec, Bellarmin, 1998, 211 p.
- OBERLÉ, Dominique. « Vivre ensemble », *Revue Sciences humaines*, n° 94, Mai 1999, Paris, pp. 20-25.

PAIEMENT, Guy. *Pour faire le changement. Guide d'analyse sociale*, Ottawa, Novalis, 1990, 192 p.

PASSY, Florence. « L'engagement solidaire », *Revue Sciences humaines*, n° 103, Mars 2000, Paris, pp. 32-36.

PIZZORNO, Alessandro. « Identité et action collective », *Revue Sciences humaines*, n° 103, Mars 2000, Paris, pp. 38-41.

POITRAS, Yvon et les autres. « Vie spirituelle et Vie quotidienne », *Revue Appoint*, Volume XXXI, n° 171, janvier 1997, Montréal, 48 p.

POWELL, Robert. « Où commencer dans la vie spirituelle? », *Revue 3^e millénaire*, n° 41, 1996, Paris, pp. 6-7.

RUANO-BORBALAN, Jean-Claude. « Valeurs et cultures : allons-nous devenir post-modernes? », *Revue Sciences humaines*, n° 103, Mars 2000, Paris, pp. 16-20.

SARALLIER, Albert. « Le guerrier spirituel », *Revue Nouvelles Clés*, Hors série *Dieu dans tous ses états*, Paris, pp. 27-31.

SECRÉTARIAT À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME DU QUÉBEC, Proposition de politique, Document de consultation, *Le milieu communautaire : un acteur essentiel au développement du Québec*, 5 avril 2000, Québec, 58 p.

SIMON, Louise. « La transition. Le mouvement intérieur et invisible du changement », *Le Point en administration scolaire*, volume 2, n° 4, été 2000, Montréal, pp. 23-27.

SOUZENELLE, Annick. « De la religion à la spiritualité », *Revue Nouvelles Clés*, n° 11, Automne 1996, Paris, pp. 16-18.

TARDIF, Nelson. « De l'indifférence meurtrière à la solidarité vivifiante », *Revue Appoint*, Volume XXXV, n° 189, Septembre 2000, Montréal, pp. 15-22.

UNESCO. COMMISSION MONDIALE SUR LA CULTURE ET LE DÉVELOPPEMENT. Notre diversité créatrice, [En ligne], novembre 1995, [http://www.unesco.org/culture/development/wccd/chapters/html_fr/chapter1.htm].

WALSH, Dr. Roger. *Pour survivre à l'an 2000*, Ottawa, Éditions Montagne, 1991, 196 p. (Coll. Par 4 Chemins).